

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUNOU  
Responsable du Service Juridique  
Tél. : 05.46.39.56.65  
JY/EG

Royan, le 13 octobre 2020

Monsieur Mathieu FAVREAU  
Directeur de l'Agence Commerciale POITOU-CHARENTES  
DALKIA S.A.

3 rue de la Garenne  
CS50035  
86001 POITIERS Cedex

[mathieu.favreau@dalkia.fr](mailto:mathieu.favreau@dalkia.fr)

Envoi par voie numérique  
Plateforme dématérialisée profil d'acheteur

**OBJET** : Marché d'Exploitation des Installations Thermiques des Bâtiments Communaux  
et des Installations Techniques de la Piscine Municipale  
Marché n°20.2.2.006

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous **notifier le marché de SERVICES** suivant :

« **EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX  
ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA PISCINE MUNICIPALE** ».

C'est pourquoi, Je vous remercie de bien vouloir trouver en annexe,  
pour attribution, un exemplaire certifié conforme de l'acte d'engagement  
correspondant.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire,  
Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Patrick MARENGO

P.J./1

D 20.348

N° Cpte 20.2.2.006

# VILLE DE ROYAN

---

## MARCHE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE LA PISCINE MUNICIPALE

### MARCHE TYPE M.T.I. & M.F.

---

#### DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (D.C.E.)

**ACTE D'ENGAGEMENT**

## **ARTICLE 1 - CONTRACTANT**

Je soussigné, **Mathieu FAVREAU**

agissant en qualité de **Directeur de l'agence commerciale Poitou-Charentes**

pour le compte de la société **DALKIA**

dont le siège social est à (adresse complète et numéro de téléphone) :

**37 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE**

Registre du commerce n° 456 500 537

N° SIRET : **456 500 537 00018**

Code APE : **3530Z**

après avoir pris connaissance des Cahiers des Clauses Administratives Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de cent-vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation.

## **ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ**

Le marché a pour objet :

- d'une part, l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la Ville de ROYAN (17200) dont la liste figure en annexe n°1 du présent acte d'engagement, dans le cadre d'un marché de type M.T.I. tel que défini dans le Guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien et avec obligation de résultat (Approuvé par la décision n° 2007-17 du 4 mai 2007 du Comité exécutif de l'Observatoire Economique de l'Achat Public).
- d'autre part, l'exploitation des installations techniques de la piscine municipale de la Ville de ROYAN (17200) selon une formule de marché forfaitaire de type M.F. telle que définie dans le Guide de rédaction des clauses techniques des marchés publics d'exploitation de chauffage avec ou sans gros entretien et avec obligation de résultat (Approuvé par la décision n° 2007-17 du 4 mai 2007 du Comité exécutif de l'Observatoire Economique de l'Achat Public).

Ces 2 volets, régis chacun par leurs propres CCTP et un CCAP commun, sont indissociables et constituent un seul et unique marché.

### **ARTICLE 3 - DECOMPOSITION PAR PRESTATIONS**

Les mêmes prestations ne s'appliquant pas à l'ensemble des bâtiments, la décomposition par prestations est indiquée en annexe n°1 du présent acte d'engagement.

### **ARTICLE 4 - DUREE**

La durée du marché est fixée à 8 (HUIT) ans.

Le marché prendra effet à compter du 15 octobre 2020.

### **ARTICLE 5 – PRIX – VERSION DE BASE**

Tous les prix sont mentionnés en EUROS, établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> mai 2020.

#### **5.1 P1 - Fourniture forfaitaire d'énergies pour le chauffage des bâtiments communaux (M.T.I.)**

Redevance globale pour 1 748 DJU (METEOCLIM - station météorologique de LA ROCHELLE), hors taxes, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés :

P1 = 71 018,25 €.....

#### **5.2 P1 - Fourniture forfaitaire d'énergie pour le chauffage des locaux et de l'eau des bassins de la piscine municipale (M.F.)**

Redevance forfaitaire annuelle, hors taxes, pour la piscine municipale :

P1 = 26 071,76 €.....

#### **5.3 E1 - Fourniture d'énergies pour la production d'eau chaude sanitaire**

Montant annuel pour les consommations moyennes d'eau chaude sanitaire précisées en annexe n°4, hors taxes, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés et pour la piscine municipale :

E1 = 4 881,28 €.....

#### **5.4 E1<sub>A</sub> - Fourniture d'énergie pour le chauffage de l'eau d'appoint des bassins**

Montant annuel pour les consommations moyennes d'eau d'appoint précisées en annexe n°4, hors taxes, pour la piscine municipale :

E1<sub>A</sub> = 4 736,37 €.....

#### **5.5 P1ab – Abonnement gaz**

Redevance annuelle, hors taxes, correspondant à l'abonnement (part fixe) du contrat de fourniture de gaz, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés et pour la piscine municipale :

P1ab = 52 315,41 €.....

#### **5.6 Location-entretien comptage gaz**

Redevance annuelle, hors taxes, correspondant à la location-entretien du compteur et du poste de livraison de gaz, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés et pour la piscine municipale :

P1loc = 5 476,07 €.....

#### **5.7 P2 - Prestations de conduite et d'entretien courant**

Redevance globale annuelle, hors taxes, pour l'ensemble des bâtiments communaux et la piscine municipale :

P2 = 145 430,00 €.....

#### **5.8 E2 - Fourniture des produits de traitement d'eau des bassins**

Montant annuel pour les consommations moyennes d'eau d'appoint précisées en annexe n°5, hors taxes, pour la piscine municipale :

E2 = 3 714,80 €.....

#### **5.9 P3 – Gros Entretien et Renouvellement**

Redevance globale annuelle, hors taxes, pour l'ensemble des bâtiments communaux et la piscine municipale :

P3 = 40 623,75 €.....

Taux horaire, hors taxes, de l'entreprise pour l'exécution des travaux dans le cadre du Gros Entretien et Renouvellement :

T.H. = 58,05 €.....

Coefficient d'entreprise appliqué sur les dépenses autres que main d'œuvre réalisées dans le cadre des travaux de Gros Entretien et Renouvellement :

fgb = 1,15.....

Le détail et la ventilation des prix sont indiqués en annexes n°2, 3, 4, et 5 du présent acte d'engagement.

#### **5.10 NB - Engagements de consommation**

Somme des quantités de combustible théoriquement nécessaires pour le chauffage des bâtiments communaux, pour 1 748 DJU (METEOCLIM – station météorologique de LA ROCHELLE) :

NB (kWh PCS) = 2 784 000.....

La ventilation des quantités NB par bâtiments est indiquée en annexe n°6 du présent acte d'engagement.

## **ARTICLE 6 – PRIX – VARIANTE BIOGAZ**

Tous les prix sont mentionnés en EUROS, établis sur la base des conditions économiques en vigueur à la date du 1<sup>er</sup> mai 2020.

Pour une fourniture d'énergie assurée à partir du biogaz en lieu et place du gaz naturel :

### **6.1 P1 - Fourniture forfaitaire d'énergies pour le chauffage des bâtiments communaux (M.T.I)**

Redevance globale pour 1748 DJU (METEOCLIM - station météorologique de LA ROCHELLE), hors taxes, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés :

P1 = 76 150,77 €.....

### **6.2 P1 - Fourniture forfaitaire d'énergie pour le chauffage des locaux et de l'eau des bassins de la piscine municipale (M.F.)**

Redevance forfaitaire annuelle, hors taxes, pour la piscine municipale :

P1 = 28 162,42 €.....

### **6.3 E1 - Fourniture d'énergies pour la production d'eau chaude sanitaire**

Montant annuel pour les consommations moyennes d'eau chaude sanitaire précisées en annexe n°9, hors taxes, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés et pour la piscine municipale :

E1 = 5 139,60 €.....

### **6.4 E1<sub>A</sub> - Fourniture d'énergie pour le chauffage de l'eau d'appoint des bassins**

Montant annuel pour les consommations moyennes d'eau d'appoint précisées en annexe n°9, hors taxes, pour la piscine municipale :

E1<sub>A</sub> = 5 107,85 €.....

### **6.5 P1ab – Abonnement gaz**

Redevance annuelle, hors taxes, correspondant à l'abonnement (part fixe) du contrat de fourniture de gaz, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés et pour la piscine municipale :

P1ab = 52 315,41 €.....

### **6.6 Location-entretien comptage gaz**

---

Redevance annuelle, hors taxes, correspondant à la location-entretien du compteur et du poste de livraison de gaz, pour l'ensemble des bâtiments communaux concernés et pour la piscine municipale :

P1loc = 5 476,07 €.....

Le détail et la ventilation des prix sont indiqués en annexes n°7, 8 et 9 du présent acte d'engagement.

#### **6.7 Formules de révision des prix P1, e1 et e1a**

Les formules de révision des prix prévues initialement au CCAP pour le combustible gaz naturel dans le cadre de la version de base figurent en annexe n°10 du présent acte d'engagement pour la variante biogaz.

Les autres redevances P2, E2, P3, le taux horaire T.H., le coefficient fgb, les quantités NB et q sont identiques à celles et ceux de la version de base.

Fait en un seul original      A Poitiers, le 3 août 2020

L'Entrepreneur,

(cachet de l'entreprise et signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*



Est accepté le présent acte d'engagement

ROYAN, le 13 OCT. 2020

Le Maire,



*Patrick TARENGO*

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,



## ANNEXE N°1

### DECOMPOSITION PAR PRESTATIONS

BATIMENTS		TYPE DE PRESTATIONS							ENERGIES	
		FOURNITURE D'ENERGIE			P2	P3	LEG	TEL		ECS sol
N°	DESIGNATION	Chauffage Forfait MTI	Eau chaude	Tous usages						
0	Piscine municipale			X	X	X	X	X		Gaz
1	Hôtel de Ville	X			X	X		X		Gaz
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	X			X	X		X		Gaz
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie	X			X	X				Gaz
4	Médiathèque municipale	X			X	X		X		Gaz
5	Centre technique municipal	X			X	X		X		Gaz
6	Espace Pelletan	X			X	X		X		Gaz
7	Maison de l'enfance	X	X		X	X	X	X		Gaz
8	Résidence de l'Etang	X			X	X		X		Gaz
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	X	X		X	X	X	X		Gaz
10	Groupe scolaire La Clairière	X			X	X		X		Gaz
11	Groupe scolaire Jean Papeau	X		X <sub>1</sub>	X	X		X		Gaz
12	Groupe scolaire Yeuse	X	X		X	X	X	X		Gaz
13	Gymnase Landry	X	X		X	X	X	X		Gaz
14	Gymnase COSEC	X	X		X	X	X	X		Gaz
15	Gymnase Pelletan	X			X	X	X	X		Gaz
16	Gymnase Emile Zola	X	X		X	X	X	X		Gaz
17	Gymnase de l'Atlantique	X	X		X	X	X	X		Gaz
18	Espace Cordouan	X			X	X	X		X	Gaz
19	Stade Matet		X		X	X	X			Gaz
20	Centre d'hébergement sportif	X	X		X	X	X	X		Gaz
21	Golf municipal	X	X		X	X	X	X		Propane
22	Dojo				X	X	X			Gaz
23	Espaces verts / serres municipales				X	X		X		Gaz / FOD

LEG: prestations légionelle

TEL: télégestion

ECS sol: eau chaude sanitaire solaire

X<sub>1</sub>: gaz autres usages refacturé

## ANNEXE N°2 - Version de base

### REDEVANCES P1 CHAUFFAGE MTI ET MF

#### REDEVANCES P1ab et P1loc

N°	BATIMENTS	P1 MTI (€ HT)	P1 MF (€ HT)	P1ab (€ HT)	P1loc (€ HT)
0	Piscine municipale		26 071,76 €	11 802,19 €	112,93 €
1	Hôtel de Ville	3 107,11 €		1 338,10 €	133,55 €
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	880,35 €		604,43 €	- €
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie	1 113,38 €		659,78 €	- €
4	Médiathèque municipale	1 734,80 €		901,48 €	53,23 €
5	Centre technique municipal	2 977,65 €		1 454,82 €	400,43 €
6	Espace Pelletan	3 754,43 €		1 730,79 €	329,16 €
7	Maison de l'enfance	1 916,05 €		1 080,64 €	52,98 €
8	Résidence de l'Etang	7 740,73 €		5 100,43 €	1 183,54 €
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	4 660,67 €		3 213,94 €	459,06 €
10	Groupe scolaire La Clairière	4 505,31 €		2 024,10 €	- €
11	Groupe scolaire Jean Papeau	5 541,02 €		3 124,90 €	445,90 €
12	Groupe scolaire Yeuse	5 515,12 €		2 450,45 €	335,28 €
13	Gymnase Landry	8 440,19 €		5 056,76 €	343,04 €
14	Gymnase COSEC	4 013,35 €		4 032,08 €	281,76 €
15	Gymnase Pelletan	2 123,19 €		1 093,82 €	390,67 €
16	Gymnase Emile Zola	2 874,08 €		1 978,22 €	426,75 €
17	Gymnase de l'Atlantique	3 366,04 €		1 666,26 €	245,54 €
18	Espace Cordouan	2 718,72 €		1 342,36 €	68,47 €
19	Stade Matet			336,37 €	- €
20	Centre d'hébergement sportif	2 149,09 €		1 323,49 €	213,78 €
21	Golf municipal	1 886,97 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>71 018,25 €</b>	<b>26 071,76 €</b>	<b>52 315,41 €</b>	<b>5 476,07 €</b>

Nota: pour la définition précise des redevances P1, et notamment de ce qu'elles comprennent, se reporter au CCAP, articles 3.1.1 et 3.1.2

## ANNEXE N°3 - Version de base

### Décomposition redevances P1ab abonnement gaz

N°	BATIMENTS	Charges fixes de transport (€ HT)	Charges fixes de distribution (€ HT)	Coûts de stockage (€ HT)	CTA (€ HT)	Total P1ab (€ HT)
0	Piscine municipale	9 809,96 €	884,28 €	839,05 €	268,90 €	11 802,19 €
1	Hôtel de Ville	1 064,58 €	139,92 €	91,05 €	42,55 €	1 338,10 €
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	385,56 €	139,92 €	36,40 €	42,55 €	604,43 €
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie	436,13 €	139,92 €	41,18 €	42,55 €	659,78 €
4	Médiathèque municipale	656,98 €	139,92 €	62,03 €	42,55 €	901,48 €
5	Centre technique municipal	1 162,58 €	139,92 €	109,77 €	42,55 €	1 454,82 €
6	Espace Pelletan	1 414,74 €	139,92 €	133,58 €	42,55 €	1 730,79 €
7	Maison de l'enfance	820,68 €	139,92 €	77,49 €	42,55 €	1 080,64 €
8	Résidence de l'Etang	3 599,45 €	884,28 €	347,80 €	268,90 €	5 100,43 €
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	2 754,14 €	139,92 €	277,33 €	42,55 €	3 213,94 €
10	Groupe scolaire La Clairière	1 682,74 €	139,92 €	158,89 €	42,55 €	2 024,10 €
11	Groupe scolaire Jean Papeau	2 688,57 €	139,92 €	253,86 €	42,55 €	3 124,90 €
12	Groupe scolaire Yeuse	2 072,31 €	139,92 €	195,67 €	42,55 €	2 450,45 €
13	Gymnase Landry	3 576,70 €	884,28 €	326,88 €	268,90 €	5 056,76 €
14	Gymnase COSEC	3 517,49 €	139,92 €	332,12 €	42,55 €	4 032,08 €
15	Gymnase Pelletan	832,72 €	139,92 €	78,63 €	42,55 €	1 093,82 €
16	Gymnase Emile Zola	1 631,47 €	139,92 €	164,28 €	42,55 €	1 978,22 €
17	Gymnase de l'Atlantique	1 355,78 €	139,92 €	128,01 €	42,55 €	1 666,26 €
18	Espace Cordouan	1 059,82 €	139,92 €	100,07 €	42,55 €	1 342,36 €
19	Stade Matet	140,62 €	139,92 €	13,28 €	42,55 €	336,37 €
20	Centre d'hébergement sportif	1 042,58 €	139,92 €	98,44 €	42,55 €	1 323,49 €
21	Golf municipal					
	<b>TOTAL</b>	<b>41 705,60 €</b>	<b>5 171,40 €</b>	<b>3 865,81 €</b>	<b>1 572,60 €</b>	<b>52 315,41 €</b>

Nota: la dernière colonne Total P1ab est la somme des 4 colonnes précédentes

**ANNEXE N°4 - Version de base**  
**REDEVANCES E1 eau chaude sanitaire et**  
**E1<sub>A</sub> chauffage eau appoint bassins**

N°	BATIMENTS	e1 (€HT/m3)	m (m3)	E1 = e1 x m (€ HT)	e1a (€HT/m3)	ma (m3)	E1a = e1a x ma (€ HT)
0	Piscine municipale	2,57	389	999,73 €	0,51	9287	4 736,37 €
1	Hôtel de Ville						
2	Hôtel de Ville annexe / état civil						
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie						
4	Médiathèque municipale						
5	Centre technique municipal						
6	Espace Pelletan						
7	Maison de l'enfance	5,18	40	207,20 €			
8	Résidence de l'Etang						
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	2,85	102	290,70 €			
10	Groupe scolaire La Clairière						
11	Groupe scolaire Jean Papeau						
12	Groupe scolaire Yeuse	5,18	41	212,38 €			
13	Gymnase Landry	4,66	62	288,92 €			
14	Gymnase COSEC	5,18	92	476,56 €			
15	Gymnase Pelletan						
16	Gymnase Emile Zola	5,18	16	82,88 €			
17	Gymnase de l'Atlantique	5,18	13	67,34 €			
18	Espace Cordouan						
19	Stade Matet	4,22	92	388,24 €			
20	Centre d'hébergement sportif	5,18	90	466,20 €			
21	Golf municipal	8,39	167	1 401,13 €			
	<b>TOTAL</b>		1104	4 881,28 €		9287	4 736,37 €

e1 représente le prix de l'énergie nécessaire au réchauffage d'un m<sup>3</sup> d'eau chaude sanitaire

m est la consommation moyenne annuelle d'eau chaude sanitaire

e1a représente le prix de l'énergie nécessaire au réchauffage d'un m<sup>3</sup> d'eau d'appoint des bassins

ma est la consommation moyenne annuelle d'eau d'appoint des bassins

## ANNEXE N°5

### REDEVANCES P2, P3 et E2

N°	BATIMENTS	P2 (€ HT)	P3 (€ HT)	e2 (€ HT/m3)	ma (m3)	E2 = e2 x ma (€ HT)
0	Piscine municipale	95 290,00	4 027,50	0,40	9 287,00	3 714,80
1	Hôtel de Ville	1 100,00	2 753,75			
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	880,00	390,00			
3	Hôtel de Ville / biométrie	770,00	165,00			
4	Médiathèque municipale	1 240,00	878,75			
5	Centre technique municipal	1 300,00	543,75			
6	Espace Pelletan	1 490,00	941,25			
7	Maison de l'enfance	2 920,00	1 105,00			
8	Résidence de l'Etang	1 520,00	801,25			
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	1 630,00	1 133,75			
10	Groupe scolaire La Clairière	1 470,00	982,50			
11	Groupe scolaire Jean Papeau	2 320,00	1 410,00			
12	Groupe scolaire Yeuse	2 910,00	2 040,00			
13	Gymnase Landry	4 240,00	5 866,25			
14	Gymnase COSEC	4 040,00	938,75			
15	Gymnase Pelletan	2 030,00	2 670,00			
16	Gymnase Emile Zola	3 050,00	3 017,50			
17	Gymnase de l'Atlantique	2 500,00	1 043,75			
18	Espace Cordouan	4 420,00	751,25			
19	Stade Matet	1 100,00	398,75			
20	Centre d'hébergement sportif	1 560,00	987,50			
21	Golf municipal	2 700,00	948,75			
22	Dojo	1 420,00	406,25			
23	Espaces verts / serres municipales	3 530,00	6 422,50			
	<b>TOTAL</b>	<b>145 430,00</b>	<b>40 623,75</b>	<b>0,40</b>	<b>9 287,00</b>	<b>3 714,80</b>

e2 représente le prix d'un m<sup>3</sup> d'eau de bassins traité

ma est la consommation moyenne annuelle d'eau d'appoint des bassins

## ANNEXE N°6

### ENGAGEMENTS DE CONSOMMATION NB et q

N°	BATIMENTS	NB kWh PCS	q kWh PCS/m3
0	Piscine municipale		
	eau chaude sanitaire e1		110
	eau d'appoint bassins e1a		22
1	Hôtel de Ville	120 000	
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	34 000	
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie	43 000	
4	Médiathèque municipale	67 000	
5	Centre technique municipal	115 000	
6	Espace Pelletan	145 000	
7	Maison de l'enfance	74 000	200
8	Résidence de l'Etang	332 000	
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	180 000	110
10	Groupe scolaire La Clairière	174 000	
11	Groupe scolaire Jean Papeau	214 000	
12	Groupe scolaire Yeuse	213 000	200
13	Gymnase Landry	362 000	200
14	Gymnase COSEC	155 000	200
15	Gymnase Pelletan	82 000	
16	Gymnase Emile Zola	111 000	200
17	Gymnase de l'Atlantique	130 000	200
18	Espace Cordouan	105 000	
19	Stade Matet		163
20	Centre d'hébergement sportif	83 000	200
21	Golf municipal	45 000	200
<b>TOTAL</b>		<b>2 784 000</b>	

## ANNEXE N°7 - Variante biogaz

### REDEVANCES P1 CHAUFFAGE MTI ET MF

### REDEVANCES P1ab et P1loc

N°	BATIMENTS	P1 MTI (€ HT)	P1 MF (€ HT)	P1ab (€ HT)	P1loc (€ HT)
0	Piscine municipale		28 162,42 €	11 802,19 €	112,93 €
1	Hôtel de Ville	3 331,98 €		1 338,10 €	133,55 €
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	944,06 €		604,43 €	- €
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie	1 193,96 €		659,78 €	- €
4	Médiathèque municipale	1 860,35 €		901,48 €	53,23 €
5	Centre technique municipal	3 193,14 €		1 454,82 €	400,43 €
6	Espace Pelletan	4 026,14 €		1 730,79 €	329,16 €
7	Maison de l'enfance	2 054,72 €		1 080,64 €	52,98 €
8	Résidence de l'Etang	8 362,85 €		5 100,43 €	1 183,54 €
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	4 997,96 €		3 213,94 €	459,06 €
10	Groupe scolaire La Clairière	4 831,36 €		2 024,10 €	- €
11	Groupe scolaire Jean Papeau	5 942,02 €		3 124,90 €	445,90 €
12	Groupe scolaire Yeuse	5 914,26 €		2 450,45 €	335,28 €
13	Gymnase Landry	9 118,53 €		5 056,76 €	343,04 €
14	Gymnase COSEC	4 303,80 €		4 032,08 €	281,76 €
15	Gymnase Pelletan	2 276,85 €		1 093,82 €	390,67 €
16	Gymnase Emile Zola	3 082,08 €		1 978,22 €	426,75 €
17	Gymnase de l'Atlantique	3 609,64 €		1 666,26 €	245,54 €
18	Espace Cordouan	2 915,48 €		1 342,36 €	68,47 €
19	Stade Matet			336,37 €	- €
20	Centre d'hébergement sportif	2 304,62 €		1 323,49 €	213,78 €
21	Golf municipal	1 886,97 €			
<b>TOTAL</b>		76 150,77 €	28 162,42 €	52 315,41 €	5 476,07 €

Nota: pour la définition précise des redevances P1, et notamment de ce qu'elles comprennent, se reporter au CCAP, articles 3.1.1 et 3.1.2

## ANNEXE N°8 - Variante biogaz

### Décomposition redevances P1ab abonnement gaz

N°	BATIMENTS	Charges fixes de transport (€ HT)	Charges fixes de distribution (€ HT)	Coûts de stockage (€ HT)	CTA (€ HT)	Total P1ab (€ HT)
0	Piscine municipale	9 809,96 €	884,28 €	839,05 €	268,90 €	11 802,19 €
1	Hôtel de Ville	1 064,58 €	139,92 €	91,05 €	42,55 €	1 338,10 €
2	Hôtel de Ville annexe / état civil	385,56 €	139,92 €	36,40 €	42,55 €	604,43 €
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie	436,13 €	139,92 €	41,18 €	42,55 €	659,78 €
4	Médiathèque municipale	656,98 €	139,92 €	62,03 €	42,55 €	901,48 €
5	Centre technique municipal	1 162,58 €	139,92 €	109,77 €	42,55 €	1 454,82 €
6	Espace Pelletan	1 414,74 €	139,92 €	133,58 €	42,55 €	1 730,79 €
7	Maison de l'enfance	820,68 €	139,92 €	77,49 €	42,55 €	1 080,64 €
8	Résidence de l'Etang	3 599,45 €	884,28 €	347,80 €	268,90 €	5 100,43 €
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	2 754,14 €	139,92 €	277,33 €	42,55 €	3 213,94 €
10	Groupe scolaire La Clairière	1 682,74 €	139,92 €	158,89 €	42,55 €	2 024,10 €
11	Groupe scolaire Jean Papeau	2 688,57 €	139,92 €	253,86 €	42,55 €	3 124,90 €
12	Groupe scolaire Yeuse	2 072,31 €	139,92 €	195,67 €	42,55 €	2 450,45 €
13	Gymnase Landry	3 576,70 €	884,28 €	326,88 €	268,90 €	5 056,76 €
14	Gymnase COSEC	3 517,49 €	139,92 €	332,12 €	42,55 €	4 032,08 €
15	Gymnase Pelletan	832,72 €	139,92 €	78,63 €	42,55 €	1 093,82 €
16	Gymnase Emile Zola	1 631,47 €	139,92 €	164,28 €	42,55 €	1 978,22 €
17	Gymnase de l'Atlantique	1 355,78 €	139,92 €	128,01 €	42,55 €	1 666,26 €
18	Espace Cordouan	1 059,82 €	139,92 €	100,07 €	42,55 €	1 342,36 €
19	Stade Matet	140,62 €	139,92 €	13,28 €	42,55 €	336,37 €
20	Centre d'hébergement sportif	1 042,58 €	139,92 €	98,44 €	42,55 €	1 323,49 €
21	Golf municipal					
	<b>TOTAL</b>	<b>41 705,60 €</b>	<b>5 171,40 €</b>	<b>3 865,81 €</b>	<b>1 572,60 €</b>	<b>52 315,41 €</b>

Nota: la dernière colonne Total P1ab est la somme des 4 colonnes précédentes



## ANNEXE N°9 - Variante biogaz

### REDEVANCES E1 eau chaude sanitaire et E1<sub>A</sub> chauffage eau appoint bassins

N°	BATIMENTS	e1 (€HT/m3)	m (m3)	E1 = e1 x m (€ HT)	e1a (€HT/m3)	ma (m3)	E1a = e1a x ma (€ HT)
0	Piscine municipale	2,77	389	1 077,53 €	0,55	9287	5 107,85 €
1	Hôtel de Ville						
2	Hôtel de Ville annexe / état civil						
3	Hôtel de Ville annexe / biométrie						
4	Médiathèque municipale						
5	Centre technique municipal						
6	Espace Pelletan						
7	Maison de l'enfance	5,55	40	222,00 €			
8	Résidence de l'Etang						
9	Groupe scolaire Louis Bouchet	3,05	102	311,10 €			
10	Groupe scolaire La Clairière						
11	Groupe scolaire Jean Papeau						
12	Groupe scolaire Yeuse	5,55	41	227,55 €			
13	Gymnase Landry	5,04	62	312,48 €			
14	Gymnase COSEC	5,55	92	510,60 €			
15	Gymnase Pelletan						
16	Gymnase Emile Zola	5,55	16	88,80 €			
17	Gymnase de l'Atlantique	5,55	13	72,15 €			
18	Espace Cordouan						
19	Stade Matet	4,53	92	416,76 €			
20	Centre d'hébergement sportif	5,55	90	499,50 €			
21	Golf municipal	8,39	167	1 401,13 €			
	<b>TOTAL</b>		1104	5 139,60 €		9287	5 107,85 €

e1 représente le prix de l'énergie nécessaire au réchauffage d'un m<sup>3</sup> d'eau chaude sanitaire

m est la consommation moyenne annuelle d'eau chaude sanitaire

e1a représente le prix de l'énergie nécessaire au réchauffage d'un m<sup>3</sup> d'eau d'appoint des bassins

ma est la consommation moyenne annuelle d'eau d'appoint des bassins

## ANNEXE N°10 – Variante biogaz

### Formules de révision des prix P1, e1 et e1a

Nota : les indices entrant en jeu dans les formules de révision de prix devront faire l'objet d'une définition précise s'ils sont différents de ceux figurant dans les formules prévues au CCAP.  
Dans cette hypothèse, les valeurs de base de ces indices, qui sont les valeurs connues au 1<sup>er</sup> mai 2020, devront impérativement être mentionnées.

#### 3.2.1. Redevances P1, E1 et E1A

##### COMBUSTIBLE GAZ NATUREL

Par application des formules suivantes :

$$P1 = P1_0 \times \left[ 0,25 + \left( 0,25 \times \frac{TVD}{TVD_0} \right) + \left( 0,50 \times \frac{k}{k_0} \right) \right]$$

$$e1 = e1_0 \times \left[ 0,25 + \left( 0,25 \times \frac{TVD}{TVD_0} \right) + \left( 0,50 \times \frac{k}{k_0} \right) \right]$$

$$e1a = e1a_0 \times \left[ 0,25 + \left( 0,25 \times \frac{TVD}{TVD_0} \right) + \left( 0,50 \times \frac{k}{k_0} \right) \right]$$

$$\text{Et } k = k_0 \times \left[ \left( 0,49 \times \frac{PEG+TICGN}{PEG_0 + TICGN_0} \right) + \left( 0,51 \times \frac{PEG+TICGN \text{ biogaz}}{PEG_0 + TICGN \text{ biogaz}_0} \right) \right]$$

Formules dans lesquelles :

P1, e1, e1a : sont les prix révisés des prestations.

P10, e10, e1a0: sont les prix de base des prestations figurant à l'acte d'engagement.

TVD0 : est le montant initial du Terme Variable de Distribution, prix proportionnel du tarif d'utilisation du réseau GRDF fixé par la Commission de Régulation de l'Energie pour l'option tarifaire T3, en vigueur au 1er mai 2020, soit : 5,84 €HT/MWh PCS.

TVD : est la valeur finale de ce même paramètre connue à la date de révision.

PEG0 : « Prix d'échange du gaz month ahead » est la valeur mensuelle initiale du prix du gaz au point d'échange France, publiée par POWERNEXT, pour le mois de mai 2020, soit : 6,557 €/MWh.

PEG : est la valeur finale de ce même paramètre connue à la date de révision.

TICGN0 : est le montant initial de la TICGN en vigueur au 1er mai 2020, soit : 8,45 € HT/MWh PCS.

TICGN : est le montant de la TICGN, en € HT/MWh PCS, connu à la date de révision.

TICGNbiogaz0 : est le montant initial de la TICGN en vigueur au 1er mai 2020 applicable sur le biogaz, soit : 0,00 € HT/MWh PCS.

TICGNbiogaz : est le montant de la TICGN applicable sur le biogaz, en € HT/MWh PCS, connu à la date de révision.